



**Parquet  
du procureur de la République  
près le TGI de TOURS**

DROITS

SECURITE

## Missions

- Direction de l'enquête judiciaire, décision sur l'engagement des poursuites ou la mise en œuvre d'alternatives aux poursuites (telle que le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes) ; réquisitions orales à l'audience de jugement, notamment en matière de viol, violences conjugales, harcèlement moral par conjoint, menaces de mort par conjoint, violation d'ordonnance de protection ;
- Attribution, après évaluation du danger par l'association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP) destinataire des signalements, de téléphones grave danger (TGD) aux victimes de violences conjugales ou de viol exposées à un grave danger si l'auteur des faits est soumis à une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime, s'ils sont séparés et si la victime accepte ; animation du comité de pilotage sur le TGD ;
- Examen aux fins d'avis des demandes d'ordonnances de protection présentées aux juges aux affaires familiales et suivi des ordonnances de protection délivrées ;
- Concertation avec les partenaires de la lutte contre les violences conjugales ;
- Participation au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Protection de l'enfance : réception des signalements de l'Aide sociale à l'enfance qui recueille et évalue les informations préoccupantes de mineurs en danger, ordonnances de placement provisoire, saisine du juge des enfants en assistance éducative.